

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/033**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 21 : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN QUALITE DE CONSEILLERS D'ORPHELINS**

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A l'unanimité des voix,

- désigne Mme Sophia MATTA, représentante du conseil municipal en qualité de conseillère d'orphelins,

A l'unanimité des voix,

- désigne Mme Zeynep UCMAK, représentante du conseil municipal en qualité de conseillère d'orphelins.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 03 juin 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT